








MFR

CULTIVONS LES RÉUSSITES

RENNES SAINT-GRÉGOIRE

2027 - 2028

SOMMAIRE

DÉCOUVRIR LA MFR

La MFR Rennes Saint-Grégoire P.1

Nos chiffres clés P.2

La vie résidentielle P.3

Érasmus+ P.4

NOS FORMATIONS

4ème et 3ème d'orientation par alternance P.5

CAPa Jardinier Paysagiste P.7

CAPa Métiers de l'Agriculture « Productions Horticoles » P.9

BP Aménagements Paysagers P.11

Bac Pro Aménagements Paysagers P.13

Bac Pro Conduite de Productions Horticoles P.15

BTSa Aménagements Paysagers P.17

BTSa Métiers du Végétal P.19

BP Aménagements Paysagers Formation Continue P.21

Titre Professionnel Ouvrier Paysagiste P.23

PRATIQUE

Tarifs 2027 - 2028 P.25

Galerie de photos P.27

LA MFR RENNES – SAINT-GRÉGOIRE

La MFR est bien plus qu'un lieu d'apprentissage : c'est une **association portée par l'engagement de chacun.** Son fonctionnement repose sur la participation active des familles, des maîtres de stage et des maîtres d'apprentissage. Ensemble, nous construisons un environnement bienveillant et dynamique, adapté aux besoins et à l'épanouissement de chaque jeune.

8 raisons de rejoindre notre MFR :

01 APPRENDRE UN MÉTIER CONCRET

Le rythme alterné entre l'école et l'entreprise permet d'apprendre en situation réelle, d'acquérir des gestes professionnels et de développer des compétences solides en lien avec les réalités du métier.

02 UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Les classes à taille humaine permettent un suivi individualisé. L'équipe pédagogique connaît chaque jeune et l'accompagne dans sa progression scolaire, professionnelle et personnelle.

03 UN ENVIRONNEMENT À TAILLE HUMAINE

La MFR offre un cadre rassurant et bienveillant. Chacun y trouve sa place, ce qui favorise la confiance, la motivation et la réussite.

04 LA VIE RÉSIDENTIELLE

La vie résidentielle favorise le vivre-ensemble, le partage et l'autonomie. À travers les activités et les temps de vie collective, les jeunes apprennent à respecter les autres et à créer des liens.

05 UNE PÉDAGOGIE DIFFÉRENTE

La MFR propose une approche concrète et participative : projets, travaux pratiques, études de cas, échanges d'expériences. Les jeunes deviennent acteurs de leur formation.

06 UN LIEN FORT AVEC LES PROFESSIONNELS

Les formations sont construites en lien avec les entreprises du territoire. Interventions de professionnels, stages, chantiers pédagogiques : les jeunes sont en contact direct avec leur futur secteur d'activité.

07 DÉVELOPPER SON AUTONOMIE

Au fil de la formation, les jeunes apprennent à s'organiser, à prendre des initiatives et à travailler en équipe. Ils gagnent en maturité et en assurance.

08 SE PRÉPARER À LA VIE ACTIVE

Au-delà des compétences techniques, la MFR transmet les savoir-être professionnels : ponctualité, communication, sens des responsabilités et esprit d'équipe, indispensables pour réussir dans le monde du travail.

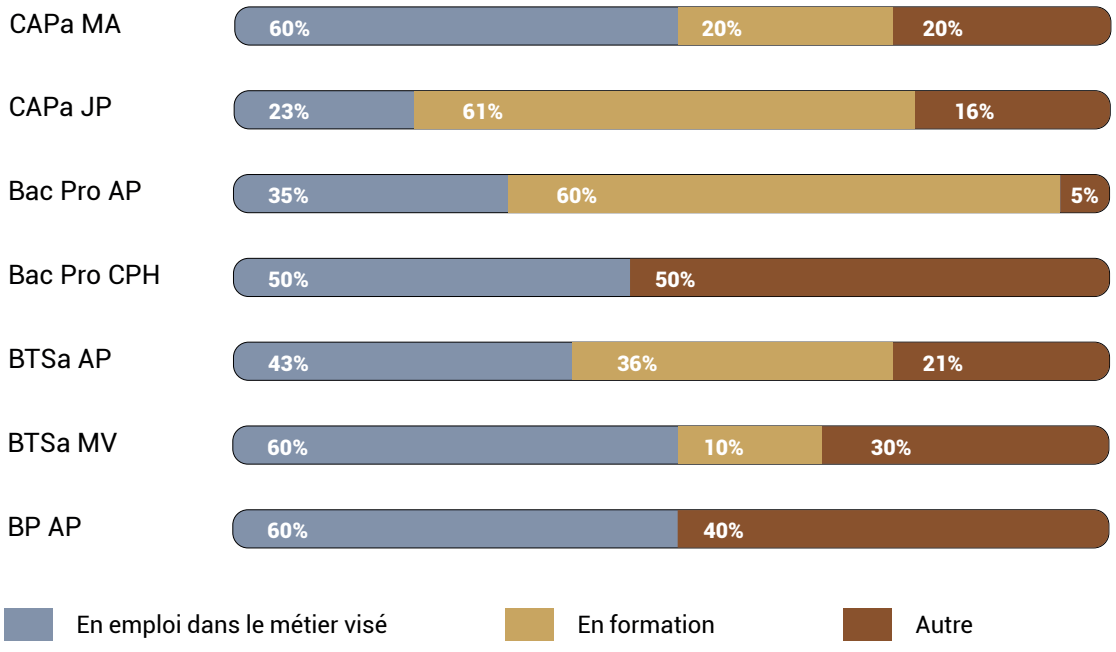
NOS CHIFFRES CLÉS

JEUNES FORMÉS	TAUX DE RÉUSSITE	TAUX D'ABANDON
305	86%	1.6%

01 TAUX DE RÉUSSITE AUX EXAMENS 2026

DNB	19/32	59%	Bac Pro CPH	2/3	66%
CAPa JP	29/35	80%	BTSa AP	9/10	90%
CAPA MA	7/7	100%	BTSa MV	4/4	100%
BP	10/11	90%	BP FC	10/10	100%
BAC Pro AP	20/22	90%			

02 TAUX D'INSERTION PAR FORMATION 2025



03 EFFECTIFS ET RÉPARTITION 2026 - 2027

APPRENANTS	GARÇON	FILLE
307	86%	14%

Interne	145	47%
Demi-pensionnaire	115	38%
Externe	47	15%

Formation initiale : 120 | **Apprentissage : 134** | **Formation continue : 10**

LA VIE RÉSIDENTIELLE

Lors de ses semaines de formation, le jeune a la possibilité d'être hébergé à la MFR et de vivre pleinement l'expérience de l'internat.

En dehors des cours, il peut participer aux nombreuses activités proposées : jeux, ateliers artistiques, sorties (bowling, patinoire, cinéma), et autres moments de détente et de découverte. Ces temps contribuent à créer une ambiance conviviale et à renforcer la vie de groupe.

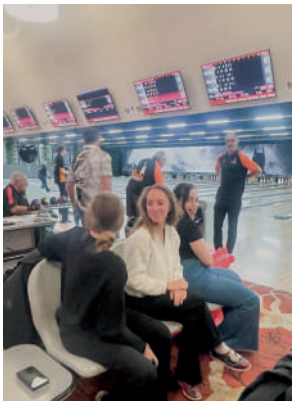
Des temps d'étude encadrés sont également prévus, avec un accompagnement aux devoirs pour les élèves qui le souhaitent, afin de favoriser la réussite scolaire.

La vie en internat ne se limite pas au cadre scolaire : elle participe pleinement à la construction personnelle du jeune. Elle encourage l'autonomie, le sens des responsabilités, la vie en collectivité et l'apprentissage de la citoyenneté.








ERASMUS+

Grâce au programme européen Erasmus+, les élèves de Première ou de Terminale ont la possibilité de vivre une expérience professionnelle à l'étranger.

Cette mobilité leur permet de réaliser un stage dans un autre pays européen, de découvrir de nouvelles pratiques professionnelles et de s'immerger dans une culture différente.

Au-delà de l'expérience professionnelle, c'est une véritable occasion de développer leur autonomie, de progresser en langues étrangères et de gagner en ouverture d'esprit.

4ème et 3ème d'orientation par alternance

CONSTRUIS TON PROJET · DÉCOUVRE DES MÉTIERS · PRÉPARE TON AVENIR

01 OBJECTIFS

- Redonner confiance et valoriser le jeune.
- Développer son autonomie et ses savoir-faire.
- Construire son projet d'orientation en découvrant les métiers.
- Préparer la poursuite d'études (CAP ou Bac Pro).
- S'intégrer dans la vie professionnelle par l'alternance.
- S'ouvrir aux autres et au monde.
- Obtenir le Diplôme National du Brevet (DNB série professionnelle).

02 LA FORMATION

DURÉE & STATUT	DIPLÔME	RYTHME	ACCESSIBILITÉ
1 ou 2 ans Statut scolaire	DNB série professionnelle	15 jours à la MFR 15 jours en entreprise	Handicap : Nous consulter

03 PUBLIC & CONDITIONS D'ACCÈS

- Jeunes venant d'une classe de 5e ou de 4e
- Avoir 14 ans avant le 31 août de l'année scolaire
- Dossier de pré-inscription, entretien avec la direction
- Inscription de janvier à septembre pour la rentrée

04 MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

PÉDAGOGIE DE L'ALTERNANCE

- Alternance d'apports théoriques et d'expériences pratiques en milieu scolaire et professionnel.
- Mises en situation concrètes et variées.
- Développement de l'autonomie et compétences

PÉDAGOGIE DE PROJETS

3 Enseignements Pratiques Interdisciplinaire (EPI) par an liés à des domaines professionnels variés.

05 CONTENU DE LA FORMATION

- Découverte du monde professionnel grâce à des stages variés : artisanat, agriculture, espaces verts, services, commerce…
- Visites, ateliers et interventions de professionnels tout au long de l'année pour ouvrir les élèves à différents métiers.
- Enseignement général complet : français, anglais, maths, histoire-géo, sciences, EPS, informatique et accompagnement méthodologique.

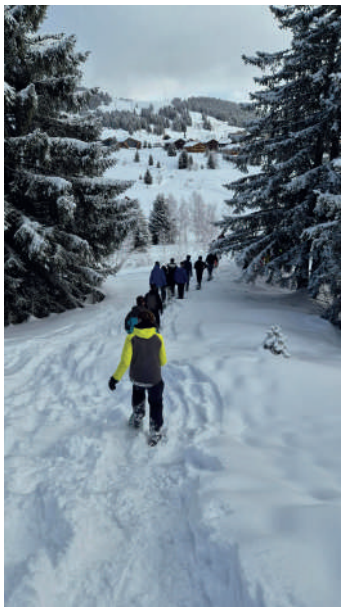
06 POURSUITES D'ÉTUDES

CAP en apprentissage	Bac Professionnel	Bac général ou technologique
Statut scolaire et apprenti	Statut scolaire et apprenti	Sous certaines conditions

MAJ : 2026














CAPa
JARDINIER PAYSAGISTE

AGENT(E) D'ENTRETIEN DES PARCS ET JARDINS · JARDINIER(E) PAYSAGISTE DES ESPACES VERTS · AIDE JARDINIER(E) · MANŒUVRE DES ESPACES VERTS · OUVRIER(E) D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS OU NATURELS

01 PRÉREQUIS ET APTITUDES

- Issu(e) d'une classe de 3ème générale, 3ème de l'Enseignement Agricole, de 3ème SEGPA ou être titulaire d'un CAP.
- Avoir un réel intérêt pour le jardinage et les travaux extérieurs.
- Avoir de bonnes aptitudes pour les travaux physiques.
- Si le/la candidat(e) est titulaire d'un diplôme de niveau 3 ou supérieur, possibilité d'aménagement de parcours (nous consulter).

02 OBJECTIFS

Le titulaire d'un **CAPa Jardinier Paysagiste** est un professionnel de l'entretien des jardins et des espaces verts. Il participe à l'entretien du cadre de vie et de notre environnement. Il travaille dans une **entreprise de travaux paysagers** ou au sein d'une **collectivité territoriale** (mairie...).

Pour cela, il doit :

- Obtenir le CAPa Jardinier Paysagiste (Niveau 3) du Ministère de L'agriculture.
- Savoir mettre en œuvre les différentes techniques pour réaliser un espace vert ou jardin et en assurer l'entretien.
- Savoir s'organiser dans son travail et assurer la maintenance courante du matériel dans les conditions de sécurité optimales.
- Savoir rendre compte de ses activités à sa hiérarchie.

03 PUBLIC CONCERNÉ ET CONDITIONS D'ACCÈS

- Apprenant sous statut scolaire et apprenti.
- Satisfaire à un entretien avant l'entrée en formation.
- Inscription de janvier à septembre pour la prochaine rentrée de septembre.
  Entrée permanente possible tout au long de la formation (nous consulter).

POUR LES APPRENTIS :

- Fournir un CV, une lettre de motivation et les diplômes.
- Être éligible et conclure un contrat d'apprentissage.

04 TYPES D'ENTREPRISES D'ACCUEIL

Entreprise privée du paysage | Communauté de communes | EHPAD | Domaine privé | Parc

Parc zoologique et/ou de loisirs | Service des espaces verts d'une collectivité | Entreprise de service à la personne

05 POURSUITES D'ÉTUDES

CS Jardinier de golf et Entretien de sols sportifs engazonnés

Bac pro Aménagements Paysagers

BP Aménagements Paysagers

06 LA FORMATION

DURÉE ET ORGANISATION DE LA FORMATION

800 heures de formation sur 2 ans (24 semaines à la MFR et minimum 44 semaines en entreprise selon le statut).

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Nous consulter.

07 MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Évaluations diagnostiques, formatives tout au long du cycle de formation et évaluations certificatives (Contrôles en Cours de formation : 80% et épreuve terminale 20%).
- Pas de validation par bloc de compétences.

08 MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La pédagogie de l'alternance en MFR s'appuie sur la pratique du métier en entreprise qui est réinvestie dans les séances de cours à la MFR et permet à nouveau de se réinterroger en situation professionnelle.

09 MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Salles de cours équipées de vidéoprojecteurs, salles informatiques.
- Plateaux techniques avec matériel et outillage pour les chantiers pédagogiques.
- Parc arboré de 6 hectares.

10 CONTENU ET COMPÉTENCES

CONTENUS DES MODULES GÉNÉRAUX

- Français / Communication
- Mathématiques/ informatique
- Anglais
- Éducation socio-culturelle / Histoire et géographie
- Sciences économiques, sociales et de gestion
- EPS

CONTENUS DES MODULES PROFESSIONNELS

- Techniques et pratiques professionnelles
- Maintenance des matériels et équipements
- Reconnaissance et connaissance des végétaux
- Législation du travail
- Biologie / Ecologie
- M.I.P

CAPa MÉTIERS DE L'AGRICULTURE « PRODUCTIONS HORTICOLES »

OUVRIER(ÈRE) HORTICOLE · AGENT(E) TECHNIQUE HORTICOLE EN COLLECTIVITÉS · VENDEUR/VENDEUSE EN JARDINERIE

01 PRÉREQUIS ET APTITUDES

- Issu(e) d'une classe de 3ème générale, 3ème de l'Enseignement Agricole, de 3ème SEGPA ou être titulaire d'un CAP.
- Avoir un réel intérêt pour le végétal.
- Avoir de bonnes aptitudes pour les travaux physiques.
- Si le/la candidat(e) est titulaire d'un diplôme de niveau 3 ou supérieur, possibilité d'aménagement de parcours (nous consulter).

02 OBJECTIFS

Le titulaire d'un **CAPa Métiers de l'Agriculture « Productions Horticoles »** est un professionnel apte à assurer les travaux d'horticulture courants :

- Préparation et entretien des sols et des cultures,
- Surveillance de la croissance des végétaux,
- Application des fertilisants et traitements nécessaires, récolte et conditionnement des produits.

Pépiniériste, arboriculteur, maraîcher ou horticulteur spécialisé en végétaux d'ornement sont les principaux secteurs professionnels dans lesquels ils exercent.

Pour cela, il doit :

- Obtenir le CAPa MA (Niveau 3) du Ministère de L'agriculture.
- Savoir mettre en œuvre les différentes techniques de production qui varient selon les époques et les types de plantes.
- Savoir organiser son travail et assurer les opérations courantes d'entretien et de maintenance du matériel et des structures (serres).
- Savoir rendre compte de ses activités à sa hiérarchie.

03 PUBLIC CONCERNÉ ET CONDITIONS D'ACCÈS

- Apprenant sous statut scolaire et apprenti.
- Satisfaire à un entretien avant l'entrée en formation.
- Inscription de janvier à septembre pour la prochaine rentrée de septembre.
- Entrée permanente possible tout au long de la formation (nous consulter).

POUR LES APPRENTIS :

- Fournir un CV, une lettre de motivation et les diplômes.
- Être éligible et conclure un contrat d'apprentissage.

04 TYPES D'ENTREPRISES D'ACCUEIL

Horticulteur | Pépiniériste | Maraîchers | Magasins de vente de plantes d'ornements et arbustes (de manière ponctuelle)

05 POURSUITES D'ÉTUDES

Bac Pro Conduite de Productions Horticoles (arbres, arbustes, fruits, fleurs, légumes)

BP Conducteur de machines agricoles

BP Responsable d'entreprise agricole

06 LA FORMATION

DURÉE ET ORGANISATION DE LA FORMATION

800 heures de formation sur 2 ans (26 semaines à la MFR et minimum 44 semaines en entreprise selon le statut).

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Nous consulter.

07 MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Évaluations diagnostiques, formatives tout au long du cycle de formation et évaluations certificatives (Contrôles en Cours de formation : 80% et épreuve terminale 20%).
- Pas de validation par bloc de compétences.

08 MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La pédagogie de l'alternance en MFR s'appuie sur la pratique du métier en entreprise qui est réinvestie dans les séances de cours à la MFR et permet à nouveau de se réinterroger en situation professionnelle.

09 MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Salles de cours équipées de vidéoprojecteurs, salles informatiques.
- Plateaux techniques avec matériel et outillage pour les chantiers pédagogiques.
- Serres de productions et de multiplications.
- Parc arboré de 6 hectares.

10 CONTENU ET COMPÉTENCES

CONTENUS DES MODULES GÉNÉRAUX

- Français / communication
- Histoire-géographie / EMC
- Anglais
- Éducation socioculturelle
- Mathématiques
- Technologies de l'informatique et du multimédia
- Sciences économiques, sociales et de gestion
- EPS / P.S.E

CONTENUS DES MODULES PROFESSIONNELS

- Techniques et pratiques professionnelles
- Maintenance des matériels et équipements
- Reconnaissance et connaissance des végétaux
- Législation du travail
- Biologie / Ecologie
- M.I.P : module d'initiative professionnelle (valorisation et vente de produits horticoles)

BP AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS APPRENTISSAGE

OUVRIER(ÈRE) PAYSAGISTE · AGENT(E) EN COLLECTIVITÉ · JARDINIER(IÈRE) PAYSAGISTE · FUTURE CHEF(FE) D'ÉQUIPE

01 PRÉREQUIS ET APTITUDES

- Etre titulaire d'un diplôme de niveau 3 (ex : CAP) ou de niveau supérieur, justifier d'une année d'activité professionnelle à temps plein tous secteurs confondus.
- Pour les personnes ne justifiant pas de diplôme, justifier soit de l'équivalent d'une année d'activité professionnelle à temps plein en rapport avec la finalité du diplôme, soit de l'équivalent de 3 années à temps plein dans un autre emploi.

02 OBJECTIFS – 6 BLOCS DE COMPÉTENCES

C1 : Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager.

C2 : Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement.

C3 : Réaliser des travaux d'entretien des végétaux (travaux de taille, de protection des végétaux, d'amélioration des sols).

C4 : Réaliser des travaux de mise en place des végétaux (travaux de plantation, de végétalisation par semis).

C5 : Mettre en place des infrastructures paysagères (murets, voies de circulation, escaliers…)

C6 : S'adapter à des enjeux professionnels particuliers en fonction du contexte régional.

03 PUBLIC CONCERNÉ ET CONDITIONS D'ACCÈS

- Apprenant sous statut apprenti.
- Fournir un CV, une lettre de motivation et les diplômes.
- Être éligible et conclure un contrat d'apprentissage.
- Satisfaire à un entretien avant l'entrée en formation.
- Inscription de janvier à septembre pour la rentrée de septembre.

04 TYPES D'ENTREPRISES D'ACCUEIL

Entreprise privée du paysage | Communauté de communes | EHPAD | Domaine privé | Parc

Parc zoologique et/ou de loisirs | Service des espaces verts d'une collectivité | Entreprise de service à la personne

05 POURSUITES D'ÉTUDES

Certificat de Spécialisation (maçonnerie paysagère, élagage...)

BP Métiers de la piscine

BTSa Aménagements paysagers

06 LA FORMATION

DURÉE ET ORGANISATION DE LA FORMATION

805 heures de formation sur 2 ans (24 semaines au CFA de la MFR et 58 semaines en entreprise).

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Nous consulter.

07 MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'obtention du diplôme suppose la réussite aux épreuves de 5 Unités Capitalisables (UC) et de 1 Unité Capitalisable d'Adaptation Régionale ou à l'Emploi (UCARE). L'apprenant doit trouver ces situations d'évaluation en lieu de stage.
Les épreuves sont au nombre de 6 :

- Réaliser les travaux de mise en place des végétaux : plantation et semis.
- Réaliser la construction d'un muret et d'un escalier.
- Réaliser la mise en place d'un revêtement.
- Gérer les opérations d'entretien et de protection des végétaux et du sol.
- Préparer et coordonner les travaux d'un chantier d'aménagement paysager dans le contexte de la structure professionnelle.
- Mettre en œuvre la maintenance du matériel motorisé.

Tout titulaire du Brevet Professionnel: « Aménagements Paysagers » obtenu peut obtenir la certification phyto-sanitaire, à condition d'en faire la demande individuelle auprès de la DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt). Il peut également obtenir une attestation valant CACES (certificat d'aptitude à la conduite en sécurité) de niveau A (petits engins de chantiers mobiles). Passage de l'AIPR premier niveau et le Sauveteur Secouriste du Travail (SST).

08 MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La pédagogie de l'alternance en MFR s'appuie sur la pratique du métier sur le terrain qui est réinvestie dans les séances de cours à la MFR et permet à nouveau de se réinterroger en situation professionnelle.

- Réalisation de chantiers écoles en lien avec différents partenaires.
- Visites d'entreprise et de jardins.
- Conduite de projets d'aménagements paysagers.

09 MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Salles de cours équipées de vidéoprojecteurs, salles informatiques équipées de logiciels professionnels.
- Plateaux techniques avec matériel et outillage pour les chantiers pédagogiques.
- Parc arboré de 6 hectares.

10 CONTENU ET COMPÉTENCES

LES MODULES GÉNÉRAUX

Le traitement de l'information : expression et communication, informatique (CV, lettre de motivation et mise en valeur des compétences en lien avec le paysage).

Les enjeux environnementaux et sociétaux du milieu paysager : liens entre secteur paysager et société, travaux paysagers et environnement.

Le projet professionnel : se situer en tant que professionnel dans la filière paysage, droit du travail, protection sociale, santé, sécurité au travail et histoire des jardins.

LES MODULES PROFESSIONNELS

La gestion de chantiers de travaux paysagers : filière paysage, gestion de chantiers.

La communication professionnelle : conduite d'un entretien, compte-rendu d'activité.

Le végétal et son milieu : physiologie, pédologie, reconnaissance des végétaux, techniques paysagères (protection, fertilisation, taille, engazonnement, plantation).

Les infrastructures paysagères : maçonneries paysagères diverses.

Les matériels et équipements des entreprises : entretien courant des petits matériels, maintenance préventive et corrective des matériels.

LA FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Les périodes de stage permettent de développer des compétences dans un contexte professionnel et trouver les situations d'évaluation.

BAC PRO AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

OUVRIER(ÈRE) QUALIFIÉ(E) · CHEF(FE) D'ÉQUIPE EN ENTREPRISE PAYSAGISTE · RESPONSABLE JARDINIER EN COLLECTIVITÉS · RESPONSABLE JARDINIER DE PARCS ET CHÂTEAUX PRIVÉS

01 PRÉREQUIS ET APTITUDES

- Issu(e) d'une classe de Seconde, Première ou CAP.
- Avoir un réel intérêt pour le végétal et les travaux paysagers.
- Avoir de bonnes aptitudes pour les travaux physiques.
- Si le/la candidat(e) est titulaire d'un diplôme de niveau 4 ou supérieur, possibilité d'aménagement de parcours (nous consulter).

02 OBJECTIFS

Le titulaire d'un Bac Pro Aménagements Paysagers est un **professionnel de l'entretien des jardins et la réalisation d'aménagements paysagers.**

Il doit être en capacité de travailler dans une entreprise de travaux paysagers ou au sein d'une collectivité territoriale (mairie).

Il doit pouvoir participer à la conduite de chantiers paysagers : préparer, organiser et exécuter les travaux de création, de maçonnerie paysagère, utiliser et entretenir les matériels et les équipements. Il améliore les sols, effectue les plantations.

Il peut aussi entretenir les espaces paysagers : tailler les végétaux et les haies, désherbe, suivre l'état sanitaire des végétaux et assurer leur traitement. Il peut être en relation avec les différents partenaires de l'entreprise, les clients et les fournisseurs.

PARCOURS COMPLET POSSIBLE À LA MFR :

Seconde NJPF
Nature Jardin Paysage et Forêt
› **1ère Bac Pro AP** › **Term Bac Pro AP** › **BTSa AP**

Il est possible d'intégrer la filière Aménagements Paysagers dès la **Seconde NJPF** et réaliser tout votre parcours jusqu'au BTSa Aménagements Paysagers au sein de la MFR Rennes Saint-Grégoire.

03 PUBLIC CONCERNÉ ET CONDITIONS D'ACCÈS

- Apprenant sous statut scolaire et apprenti.
- Satisfaire à un entretien avant l'entrée en formation.
- Entrée permanente possible tout au long de la formation (nous consulter).

POUR LES APPRENTIS :

- Fournir un CV, une lettre de motivation et les diplômes.
- Être éligible et conclure un contrat d'apprentissage.
- Inscription de janvier à septembre pour la prochaine rentrée de septembre.

04 TYPES D'ENTREPRISES D'ACCUEIL

Entreprise privée du paysage | Communauté de communes | Parc botanique | Domaine privé | Parc | Parc zoologique et/ou de loisirs | Service des espaces verts d'une collectivité | Entreprise de service à la personne

05 POURSUITES D'ÉTUDES

- Certificat de Spécialisation (maçonnerie paysagère, élagage...)
- BP Métiers de la piscine
- BTSa Aménagements paysagers

06 LA FORMATION

DURÉE ET ORGANISATION DE LA FORMATION

1350 heures de formations sur 2 ans (40 semaines à la MFR et minimum 40 semaines en entreprise selon le statut).

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Nous consulter.

07 MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Évaluations diagnostiques, formatives tout au long du cycle de formation et évaluations certificatives (Contrôles en Cours de Formation : 60% et épreuve terminale 40%).
- Pas de validation par bloc de compétences.

08 MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La pédagogie de l'alternance en MFR s'appuie sur la pratique du métier en entreprise qui est réinvestie dans les séances de cours à la MFR et permet à nouveau de se réinterroger en situation professionnelle.

09 MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Salles de cours équipées de vidéoprojecteurs, salles informatiques.
- Plateaux techniques avec matériel et outillage pour les chantiers pédagogiques.
- Parc arboré de 6 hectares.

10 CONTENU ET COMPÉTENCES

CONTENUS DES MODULES GÉNÉRAUX

- Français
- Histoire-géographie/EMC
- Anglais
- Éducation socioculturelle
- EPS
- Biologie-écologie
- Mathématiques
- Physique-chimie
- TIM (technologies informatiques et multimédia)

CONTENUS DES MODULES PROFESSIONNELS

- Dimensions écologiques, économiques et culturelles des aménagements paysagers
- Dimensions organisationnelles et économiques des chantiers d'aménagement paysager
- Mise en place et entretien de la végétation des aménagements paysagers
- Mise en place et entretien des infrastructures et des constructions des aménagements paysagers
- Choix, préparation à la mise en œuvre et maintenance des équipements utilisés pour les aménagements paysagers

BAC PRO
CONDUITE DE PRODUCTIONS HORTICOLES
(ARBRES, ARBUSTES, FRUITS, FLEURS, LÉGUMES)

CHEF(FE) DE CULTURE EN EXPLOITATION MARAÎCHÈRE OUVRIER(IÈRE) PÉPINIÉRISTE · OUVRIER(IÈRE) HORTICOLE · OUVRIER(IÈRE) EN PRODUCTION MARAÎCHÈRE BIOLOGIQUE · RESPONSABLE D'ATELIER HORTICOLE · RESPONSABLE D'ENTREPRISE HORTICOLE

01 PRÉREQUIS ET APTITUDES

- Issu(e) d'une classe de Seconde, Première ou CAP.
- Avoir un réel intérêt pour le végétal et leur production.
- Avoir de bonnes aptitudes pour les travaux physiques.
- Si le/la candidat(e) est titulaire d'un diplôme de niveau 4 ou supérieur, possibilité d'aménagement de parcours (nous consulter).

02 OBJECTIFS

Préparer un **Bac Pro Conduite de Productions Horticoles** en 2 ou 1 an c'est acquérir les connaissances professionnelles horticoles suffisantes pour intégrer les entreprises de production, de commercialisation et de services ou pour s'installer en tant que producteur.

Il doit être en capacité de maîtriser les techniques de productions florales, légumières et maraîchères, et de reconnaissance des végétaux.

Il doit pouvoir participer à la conduite de chantiers de productions en tenant compte des techniques alternatives et durables.

Il doit être en capacité d'utiliser les différents matériels et équipements dans le respect des règles de sécurité.

PARCOURS COMPLET POSSIBLE À LA MFR :

Seconde CPH
Conduite de Productions Horticoles
› **1ère Bac Pro CPH** › **Term Bac Pro CPH** › **BTSa MV**

Il est possible d'intégrer la filière Conduite de Productions Horticoles dès la **Seconde CPH** et réaliser tout votre parcours jusqu'au BTSa Métiers du Végétal au sein de la MFR Rennes Saint-Grégoire.

03 PUBLIC CONCERNÉ ET CONDITIONS D'ACCÈS

- Apprenant sous statut scolaire et apprenti.
- Satisfaire à un entretien avant l'entrée en formation.

POUR LES APPRENTIS :

- Fournir un CV, une lettre de motivation et les diplômes.
- Être éligible et conclure un contrat d'apprentissage.
- Inscription de janvier à septembre pour la prochaine rentrée de septembre.
- Entrée permanente possible tout au long de la formation (nous consulter).

04 TYPES D'ENTREPRISES D'ACCUEIL

Horticulteur | Pépiniériste | Maraîchers | Magasins de vente de plantes d'ornements et arbustes (de manière ponctuelle)

05 POURSUITES D'ÉTUDES

Certificat de Spécialisation (Production, transformation et commercialisation des produits fermiers...)

CAP Fleuriste

BTSa Métiers du Végétal

06 LA FORMATION

DURÉE ET ORGANISATION DE LA FORMATION

1350 heures de formations sur 2 ans (40 semaines à la MFR et 40 semaines en entreprise selon le statut).

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Nous consulter.

07 MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Évaluations diagnostiques, formatives tout au long du cycle de formation et évaluations certificatives (Contrôles en Cours de Formation : 60% et épreuve terminale 40%).
- Pas de validation par bloc de compétences.

08 MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La pédagogie de l'alternance en MFR s'appuie sur la pratique du métier en entreprise qui est réinvestie dans les séances de cours à la MFR et permet à nouveau de se réinterroger en situation professionnelle.

09 MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Salles de cours équipées de vidéoprojecteurs, salles informatiques.
- Plateaux techniques avec matériel et outillage pour les chantiers pédagogiques.
- Serres de productions et de multiplications.
- Parc arboré de 6 hectares.

10 CONTENU ET COMPÉTENCES

CONTENUS DES MODULES GÉNÉRAUX

- Français
- Histoire-géographie/EMC
- Anglais
- Éducation socioculturelle
- EPS
- Biologie-écologie
- Mathématiques
- Physique-chimie
- TIM (technologies informatiques et multimédia)

CONTENUS DES MODULES PROFESSIONNELS

- Organisation d'un chantier horticole
- Animation d'une équipe de travail
- Ressources naturelles communes et choix techniques
- Conduite de processus de productions horticoles
- MAP : sensibilisation à la flore indigène

BTSa
AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

CHEF(FE) D'ÉQUIPE · RESPONSABLE DES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS EN COLLECTIVITÉ

01 PRÉREQUIS ET APTITUDES

- Avoir obtenu un baccalauréat professionnel en lien avec le secteur d'activité ou de série générale ou technologique.
- Si le/la candidat(e) est titulaire d'un diplôme de niveau 5 ou supérieur, possibilité d'aménagement de parcours (nous consulter).
- Avoir un réel intérêt pour les enjeux écologiques, la biodiversité et les végétaux qui restent le cœur du métier.
- Avoir une capacité de travail personnel et autonomie.
- Porter un intérêt pour les logiques d'aménagement dépassant le cadre du jardin de particuliers (marché public, contexte urbain, aménagement de grande échelle).

02 OBJECTIFS

Cette formation diplômante permet de développer les compétences des étudiants dans les domaines de la communication, de l'expression et dans les domaines techniques dans le but de former de **futurs chefs d'équipe** capables de renseigner la clientèle, concevoir un projet d'aménagements paysagers et en assurer le suivi technico-économique.

Pour cela, l'apprenant doit savoir :

- Prendre en compte les attentes des commanditaires et des usagers ainsi que les caractéristiques du site en vue des décisions d'aménagement.
- Assurer la mise en œuvre des techniques appropriées à la situation d'aménagement, en respectant la sécurité et l'environnement.
- Assurer la planification et la conduite des chantiers d'aménagements paysagers en sécurité et dans le respect des objectifs d'une gestion optimale.
- Assurer la gestion économique des chantiers.
- Participer au processus d'élaboration d'une proposition d'aménagement paysager en tenant compte des enjeux du développement durable.
- Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur en aménagement paysager pour faire face à une situation professionnelle.

03 PUBLIC CONCERNÉ ET CONDITIONS D'ACCÈS

- Apprenant sous statut apprenti.
- Satisfaire à un entretien avant l'entrée en formation.
- Fournir un CV, une lettre de motivation et les diplômes.
- Être éligible et conclure un contrat d'apprentissage.
- Inscription de janvier à septembre pour la prochaine rentrée de septembre.
- Entrée permanente possible tout au long de la formation (nous consulter).

04 TYPES D'ENTREPRISES D'ACCUEIL

Entreprise privée du paysage	Bureau d'études	Communauté de communes

05 POURSUITES D'ÉTUDES

Licence professionnelle
- Aménagement paysager : conception, gestion, entretien
- Écopaysage végétal urbain

École d'architecture du paysage

06 LA FORMATION

DURÉE ET ORGANISATION DE LA FORMATION

- Contrat d'alternance 2 ans, 40 semaines au CFA de la MFR (1350 heures) et 54 semaines en entreprise.
- Possibilité de contrat d'alternance 1 an / transition pro / CPF si niveau BTS déjà validé (nous contacter).

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Nous consulter.

07 MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Évaluations diagnostiques, formatives tout au long du cycle de formation et évaluations certificatives (Contrôles en Cours de Formation : 60% et épreuve terminale 40%).
- Établissement non semestrielle : pas de validation par bloc de compétences.

08 MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La pédagogie de l'alternance en MFR s'appuie sur la pratique du métier en entreprise qui est réinvestie dans les séances de cours à la MFR et permet à nouveau de se réinterroger en situation professionnelle. La MFR permet aux apprenants de :

- Répondre à des demandes d'aménagement avec le territoire.
- Visites d'entreprise et de jardins.
- Conduite de projets d'aménagements paysagers.

09 MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Salles de cours équipées d'outils multimédia et d'outils de conception.
- Parc arboré de 6 hectares.

10 CONTENU ET COMPÉTENCES

DOMAINE DU TRONC COMMUN À TOUS LES BTSa

- SESG
- Info-documentation
- Insertion professionnelle
- Conduite de projet
- Agriculture urbaine
- Projet de communication
- EPS
- Anglais

DOMAINE PROFESSIONNEL SPÉCIFIQUE À LA SPÉCIALITÉ AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

- Organisation, mise en place du travail et encadrement d'équipes
- Gestion de la végétalisation des aménagements paysagers
- Gestion des ouvrages et réseaux des aménagements paysagers
- Gestion technico-économique de chantiers
- Élaboration du projet d'aménagement paysager

BTSa MÉTIERS DU VÉGÉTAL : ALIMENTATION, ORNEMENT ET ENVIRONNEMENT

HORTICULTEUR / HORTICULTRICE · PÉPINIÉRISTE · MARAÎCHER · ARBORICULTEUR / ARBORICULTRICE CHEF(FE) D'EXPLOITATION HORTICOLE · CHEF(FE) DE CULTURE · TECHNICIEN(NE) HORTICOLE · VENDEUR/VENDEUSE EN JARDINERIE · PRODUCTEUR / PRODUCTRICE PPAM

01 PRÉREQUIS ET APTITUDES

- Avoir obtenu un baccalauréat professionnel en lien avec le secteur d'activité ou de série générale ou technologique STAV.
- Avoir un réel intérêt pour le végétal et la production horticole.
- Apprécier le travail en équipe (écouter, conseiller, organiser le travail, diriger…).
- Avoir de bonnes aptitudes pour les travaux physiques.
- Être curieux, ouvert aux nouvelles technologies et avoir une sensibilité à la durabilité.
- Avoir une capacité de travail personnel et d'autonomie.
- Si le/la candidat(e) est titulaire d'un diplôme de niveau 5 ou supérieur, possibilité d'aménagement de parcours (nous consulter).

02 OBJECTIFS

Les objectifs de la formation brevet de technicien supérieur agricole «Métiers du végétal sont :

- **Organiser et piloter des systèmes de production horticole jusqu'à la commercialisation**
- Réaliser des diagnostics et étudier le territoire dans un contexte en transition (à l'échelle d'une exploitation, d'une filière, d'une culture...).
- Développer une vision globale pour analyser et proposer des améliorations dans des systèmes de production.
- **Mettre en place des conduites d'essais vers des thématiques agroécologiques.**
- Organiser le travail (gestion d'équipe, de stock, de la sécurité, des approvisionnements de la vente et des certifications).

Le brevet de technicien supérieur agricole «Métiers du végétal : alimentation, ornement et environnement» mène à des métiers de **chef de culture** ou de **second exploitation**. Les secteurs hors exploitation agricole peuvent être : station de recherche ou expérimentale, conseil aux producteurs, service de collectivité territoriale, association d'insertion, agriculture urbaine.

03 PUBLIC CONCERNÉ ET CONDITIONS D'ACCÈS

- Apprenant sous statut apprenti et en contrat de professionnalisation.
- Satisfaire à un entretien avant l'entrée en formation.
- Fournir un CV, une lettre de motivation et les diplômes.
- Être éligible et conclure un contrat d'apprentissage.
- Inscription de janvier à septembre pour la prochaine rentrée de septembre.
- Entrée permanente possible tout au long de la formation (nous consulter).

04 TYPES D'ENTREPRISES D'ACCUEIL

Horticulteurs | Pépiniéristes | Maraîchers | Exploitations arboricoles

05 POURSUITES D'ÉTUDES

Autre BTSa : Technico-commercial « Jardin et végétaux d'ornement » | Certificats de spécialisation | Licence professionnelle | Diplôme d'ingénieur

06 LA FORMATION

DURÉE ET ORGANISATION DE LA FORMATION

- Contrat d'alternance 2 ans, 40 semaines au CFA de la MFR (1350 heures) et 54 semaines en entreprise.
- Possibilité de contrat d'alternance 1 an / transition pro / CPF si niveau BTS déjà validé (nous contacter).

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Nous consulter.

07 MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Évaluations formatives tout au long du cycle de formation et évaluations certificatives (Contrôles en Cours de Formation : 60% et épreuve terminale 40%).
- Établissement non semestrielle : pas de validation par bloc de compétences.

08 MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La pédagogie de l'alternance en MFR s'appuie sur la pratique du métier en entreprise qui est réinvestie dans les séances de cours à la MFR et permet à nouveau de se réinterroger en situation professionnelle.

- Réalisation de chantiers écoles chez différents partenaires.
- Visites d'exploitations en lien avec la filière horticole.
- Épreuve CCF basées sur l'entreprise d'alternance.

09 MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Salles de cours équipées de vidéoprojecteurs, salles informatiques.
- Plateaux techniques avec matériel et outillage pour les travaux pratiques : serres de productions et de multiplications.
- Parc arboré de 6 hectares.
- Partenariats avec des professionnels acteurs de la filière horticole.
- Conduite de projets profesionnalisants
- Accompagnement au projet perso et pro

10 CONTENU ET COMPÉTENCES

DOMAINE DU TRONC COMMUN À TOUS LES BTSa

- Économie générale
- Info-documentation
- Insertion professionnelle
- Conduite de projet
- EIL low-tech
- Projet de communication
- EPS
- Anglais

DOMAINE PROFESSIONNEL SPÉCIFIQUE À LA SPÉCIALITÉ AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

- Agronomie / agroéquipement
- Biologie végétale / écologie
- Reconnaissance de végétaux
- Gestion de l'eau
- Ressource naturelle commune
- Management et gestion d'équipe
- Gestion de stock
- Diagnostic d'exploitation
- Expérimentation
- Pilotage stratégique du système de production
- Accompagnement au changement

BP AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS
FORMATION CONTINUE

OUVRIER(ÈRE) JARDINIER PAYSAGISTE · CHEF(FE) D'ÉQUIPE JARDINIER PAYSAGISTE · AGENT(E) D'ENTRETIEN DE COLLECTIVITÉS PARCS · OUVRIER(ÈRE) EN MAÇONNERIE PAYSAGÈRE

01 PRÉREQUIS ET APTITUDES

- Être majeur
- Détenir un niveau CAPa ou un niveau supérieur
- Les candidats ne justifiant pas des diplômes précédents doivent attester d'un an d'activité professionnelle.

02 OBJECTIFS – 6 BLOCS DE COMPÉTENCES

C1 : Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager.

C2 : Organiser les travaux sur un chantier.

C3 : Réaliser des travaux d'entretien des végétaux (travaux de taille, de protection des végétaux, d'amélioration des sols).

C4 : Réaliser des travaux de mise en place des végétaux (travaux de plantation, de végétalisation par semis).

C5 : Mettre en place des infrastructures paysagères (murets, voies de circulation, escaliers…)

C6 : S'adapter à des enjeux professionnels particuliers en fonction du contexte régional.

03 PUBLIC CONCERNÉ ET CONDITIONS D'ACCÈS

- Apprenant sous statut de la formation continue.
- Être inscrit auprès de France Travail **ou** salariés en reconversion professionnelle bénéficiant d'un dispositif de congé de transition professionnelle (CTP), autre modalité nous contactez.
- Montage de dossier Congé Transition Pro au moins 6 mois avant le début de la formation.
- Satisfaire à un entretien de motivation avant l'entrée en formation.
- Fournir un CV, une lettre de motivation et les diplômes + relevé de carrière.
- Avoir réalisé des stages d'immersion professionnelle (1 stage en entreprise et 1 stage en collectivité).
- Inscription de janvier à septembre pour la prochaine rentrée de septembre.
- Le nombre de places financées pour les demandeurs d'emploi est soumis à la décision de la Région Bretagne.

04 TYPES D'ENTREPRISES D'ACCUEIL

Entreprise privée du paysage | Communauté de communes | EHPAD | Domaine privé | Parc

Parc zoologique et/ou de loisirs | Service des espaces verts d'une collectivité | Entreprise de service à la personne

05 LA FORMATION

DURÉE ET ORGANISATION DE LA FORMATION

24 semaines à la MFR réparties entre septembre et juin et 12 semaines en stage en entreprise ou en collectivité et 5 jours de formation à distance.

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Nous consulter.

06 MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'obtention du diplôme suppose la réussite aux épreuves de 5 Unités Capitalisables (UC) et de 1 Unité Capitalisable d'Adaptation Régionale ou à l'Emploi (UCARE). L'apprenant doit trouver ces situations d'évaluation en lieu de stage.
Les épreuves sont au nombre de 6 :

- Réaliser les travaux de mise en place des végétaux : plantation et semis.
- Réaliser la construction d'un muret et d'un escalier.
- Réaliser la mise en place d'un revêtement.
- Gérer les opérations d'entretien et de protection des végétaux et du sol.
- Préparer et coordonner les travaux d'un chantier d'aménagement paysager dans le contexte de la structure professionnelle.
- Mettre en œuvre la maintenance du matériel motorisé.

Tout titulaire du Brevet Professionnel: « Aménagements Paysagers » obtenu peut obtenir la certification phyto-sanitaire, à condition d'en faire la demande individuelle auprès de la DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt). Il peut également obtenir une attestation valant CACES (certificat d'aptitude à la conduite en sécurité) de niveau A (petits engins de chantiers mobiles). Passage de l'AIPR premier niveau.

07 MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La pédagogie de l'alternance en MFR s'appuie sur la pratique du métier sur le terrain qui est réinvestie dans les séances de cours à la MFR et permet à nouveau de se réinterroger en situation professionnelle.

- Réalisation de chantiers écoles en lien avec différents partenaires.
- Visites d'entreprise et de jardins.
- Conduite de projets d'aménagements paysagers.

08 MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Salles de cours équipées de vidéoprojecteurs, salles informatiques équipées de logiciels professionnels.
- Plateaux techniques avec matériel et outillage pour les chantiers pédagogiques.
- Parc arboré de 6 hectares.

09 CONTENU ET COMPÉTENCES

LES MODULES GÉNÉRAUX

Le traitement de l'information : expression et communication, informatique (CV, lettre de motivation et mise en valeur des compétences en lien avec le paysage.

Les enjeux environnementaux et sociétaux du milieu paysager : liens entre secteur paysager et société, travaux paysagers et environnement.

Le projet professionnel : se situer en tant que professionnel dans la filière paysage, droit du travail, protection sociale, santé, sécurité au travail et histoire des jardins.

LES MODULES PROFESSIONNELS

La gestion de chantiers de travaux paysagers : filière paysage, gestion de chantiers.

La communication professionnelle : conduite d'un entretien, compte-rendu d'activité.

Le végétal et son milieu : physiologie, pédologie, reconnaissance des végétaux, techniques paysagères (protection, fertilisation, taille, engazonnement, plantation).

Les infrastructures paysagères : maçonneries paysagères diverses.

Les matériels et équipements des entreprises : entretien courant des petits matériels, maintenance préventive et corrective des matériels.

Initiation à l'écopatûrage et permaculture.

LA FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Les périodes de stage permettent de développer des compétences dans un contexte professionnel et trouver les situations d'évaluation.

TITRE PROFESSIONNEL OUVRIER PAYSAGISTE

OUVRIER(IÈRE) PAYSAGISTE · OUVRIER(IÈRE) DU PAYSAGE · JARDINIER(IÈRE) · JARDINIER(IÈRE) D'ESPACES VERTS · JARDINIER(IÈRE) PAYSAGISTE · OUVRIER(IÈRE) DES ESPACES VERTS · AGENT(E) D'ENTRETIEN DES PARCS ET JARDINS

01 PRÉREQUIS ET APTITUDES

- Lire, parler et écrire français
- Pour une bonne adaptation à la formation, un test de positionnement sera effectué.
- Aimer le travail en équipe et travailler à l'extérieur

02 OBJECTIFS – 6 BLOCS DE COMPÉTENCES

CCP 1 : Entretenir un espace paysager.

CCP 2 : Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire.

CCP 3 : Poser et entretenir des circulations, terrasses et équipements dans un espace paysager.

03 PUBLIC CONCERNÉ ET CONDITIONS D'ACCÈS

- Apprenant sous statut apprenti et de la formation continue.
- Formation accessible après sélection, sur entretien de motivation. Allègement possible par CCP après positionnement.
- Demandeur d'emploi.
- Transition professionnelle.
- Fournir un CV, une lettre de motivation et les diplômes.
- Inscription de janvier à septembre pour la prochaine rentrée de septembre.
- VAE

04 TYPES D'ENTREPRISES D'ACCUEIL

Entreprise privée du paysage | Communauté de communes | EHPAD | Domaine privé | Parc

Parc zoologique et/ou de loisirs | Service des espaces verts d'une collectivité | Entreprise de service à la personne

05 LA FORMATION

DURÉE ET ORGANISATION DE LA FORMATION

511 heures de formation au total, dont 315 heures à la MFR et le reste en entreprise.

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Nous consulter.

06 MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Évaluation en cours de formation
- Évaluation finale par épreuve de synthèse ou partielle par CCP.

07 MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La pédagogie de l'alternance en MFR s'appuie sur la pratique du métier en entreprise qui est réinvestie dans les séances de cours à la MFR et permet à nouveau de se réinterroger en situation professionnelle.

- Réalisation de chantiers écoles en lien avec différents partenaires.
- Visites d'entreprises et de jardins.
- Conduite de projets d'aménagements paysagers, chantiers écoles

08 MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Salles de cours équipées de vidéoprojecteurs, salles informatiques.
- Plateaux techniques avec matériel et outillage pour les chantiers pédagogiques.
- Parc arboré de 6 hectares.

09 CONTENU ET COMPÉTENCES

La formation se déroule sur 3 modules :

Module 1 : Entretenir un espace paysager.

Module 2 : Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire.

Module 3 : Poser et entretenir des circulations, terrasses et équipements dans un espace paysager.

TARIFS 2026 - 2027

01 TARIFS PENSION SCOLARITÉ

FORMATION	INTERNE	DEMI-PENSIONNAIRE
4ème	2 668 € / an Inclus contribution voyage scolaire	2 200 € / an Inclus contribution voyage scolaire
3ème	2 668 € / an Inclus contribution voyage scolaire	2 200 € / an Inclus contribution voyage scolaire
CAPa 1	1 638 € / an	1 300 € / an
CAPa 2	1 938 € / an Inclus contribution voyage scolaire	1 600 € / an Inclus contribution voyage scolaire
Seconde Professionnelle	2 668 € / an Inclus contribution voyage scolaire	2 200 € / an Inclus contribution voyage scolaire
1ère BAC PRO	2 520 € / an	2 000 € / an
Terminale BAC PRO	2 520 € / an	2 000 € / an

FRAIS D'ADHÉSION 40 €

02 TARIFS APPRENTISSAGE

FORMATION	INTERNE	DEMI-PENSIONNAIRE
Tarifs	76 € la semaine	50 € la semaine
Reste à charge après déduction aide OPCO	41 € la semaine	35 € la semaine

FRAIS D'ADHÉSION 40 €

03 MODALITÉS DE PAIEMENT

✓ 10 mensualités par prélèvement automatique

✓ Tous les frais annexes sont inclus dans les sommes indiquées

04 BOURSES

✓ Suivant revenus et charges familiales

Simulation sur présentation de la déclaration d'imposition 2026 sur les revenus de l'année 2025.

05 TRANSPORT

✓ Carte de transport via le Conseil Général pour les demi-pensionnaires hors Rennes Métropole.

Pour tous les élèves internes et demi-pensionnaires :

Le lundi matin et le vendredi soir :
La ligne 208 du réseau STAR effectue le trajet entre la Gare et la MFR.

Les autres jours de la semaine :
La ligne 208 assure le transport – Arrêts : «Anatole France», «Uttenreuth» – MFR (carte de transport Korrigo)


STADE RENNAIS
CONSIGN





























LISBOA






DATES À RETENIR

Portes Ouvertes
23 janvier & 20 mars 2027

Vente de plantes
Mai 2027

NOUS CONTACTER

MFR Rennes Saint-Grégoire
14 Les Rabinardières, 35760 Saint-Grégoire

02 99 68 81 11

mfr.st-gregoire@mfr.asso.fr

www.mfr-rennes-stgregoire.fr

Scannez-moi !
Accédez directement à notre site en scannant le QR code.

SUIVEZ - NOUS

Tik Tok
@mfr.rennes.st.gregoire

Instagram
@mfr_rennes_stgregoire

Facebook
MFR Rennes St-Grégoire

MFR
CULTIVONS LES RÉUSSITES
RENNES SAINT-GRÉGOIRE

2027 - 2028